

• La formation en entreprise

Bien que les commissions scolaires offrent déjà ce type de service, le MICC crée et encourage la concurrence et le dédoublement avec des incitatifs alléchants tant pour les patrons que pour les employés en proposant des crédits d'impôt allant jusqu'à 30 % des coûts et en versant une allocation aux employés qui s'inscrivent dans cette démarche de francisation. De plus, pour ajouter l'insulte à l'injure, le tout sera offert à moindres coûts « financiers » par des formateurs non légalement qualifiés. Les coûts « sociaux » d'un apprentissage du français superficiel pour devenir fonctionnel n'ont pas été évalués. Puisque les services de *Formation sur mesure en entreprise* des commissions scolaires ne bénéficient pas de ces allocations et de ces incitatifs fiscaux, le détournement de clientèle est également fort probable.

• Le Carrefour d'intégration ou COFI

Tel un phœnix, les COFI devenus Carrefour d'intégration sont-ils en train de redevenir des COFI? À la lecture du plan de la ministre James, c'est plus qu'une question, il s'agit d'une orientation probable. L'actuelle ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles n'a sûrement pas relu les conclusions de la révision de l'offre de services de francisation qu'avait effectué un de ses prédécesseurs, André Boisclair, en 2000. Après une vaste consultation et une analyse rigoureuse, dans le but d'harmoniser, de simplifier et surtout de maximiser l'efficacité des services de francisation au Québec, M. Boisclair avait conclu que les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires offraient « le meilleur rapport qualité/prix » tant pour les néoquébécois que pour le gouvernement. C'est à ce moment que les COFI ont été remplacés par les carrefours et que leur mission première est passée de l'enseignement à l'intégration. Le rapport mentionnait également les « avantages sociaux »

qu'offraient les centres d'éducation des adultes, notamment la proximité du quartier de résidence, l'avantage communautaire d'étudier avec des voisins, la qualité de l'enseignement, l'avantage d'apprendre le français dans le même réseau que ses enfants, la poursuite de la scolarisation vers la formation générale des adultes ou la formation professionnelle, l'accessibilité sans frais aux étudiantes et étudiants pour n'en nommer que quelques-uns.

Des odeurs de réforme

En détournant les services éducatifs de francisation vers le MICC, en certifiant les formateurs qui ne sont pas légalement qualifiés pour enseigner et en visant un apprentissage de la langue pour devenir « fonctionnel », ces décisions dégagent une certaine odeur de réforme. D'autant plus que le plan James est en ligne directe avec les propositions de la Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de formation continue qui suggéraient entre autres le « partenariat nécessaire » entre différents ministères et l'entreprise privée. Est-ce une des raisons pour lesquelles le MELS a imposé un moratoire d'un an avant d'implanter la réforme à l'éducation des adultes? S'ils utilisent les mêmes tactiques qu'au secteur des jeunes, les autres morceaux du casse-tête de la réforme à l'EDA que sont la formation générale et l'alphabétisation seront annoncés sous peu et l'ensemble de l'œuvre sera complété.

Agir avant de réagir

La FAE tient à sensibiliser tous les membres de ses syndicats affiliés. Il faudra que les membres du comité EDAFP se penchent sur cette problématique de système, maintenant à trois vitesses, alors que le MICC offre des services éducatifs concurrentiellement à ceux des écoles publiques et privées. Le dossier doit donc être suivi étape par étape pour éviter de se placer en situation de réaction.